

TARIFS LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS	
Associations déclarées subventionnées par la Commune	Gratuit
Associations déclarées ne souhaitant pas être subventionnées par la commune et ayant demandé le statut d'association agréée pour bénéficier du prêt de salles	Gratuit
Associations hors Commune – forfait réunion	45 €
Associations hors commune – forfait journalier	500 €
Particuliers résidants sur la commune pour l'organisation d'évènements familiaux	période de 48h : 300 €
	période de 4h le mercredi de 14h à 18h : 60 €
Entreprises ayant leur siège social ou une structure dans la commune	Forfait journalier : 500 €
Personnel communal dans la limite d'une occupation par an	Gratuit

Les tarifs ont été approuvés par délibération lors du conseil municipal du 6/02/2020
(Délibération CM-2020-04-confirmation tarifs location salles communales)